



Commune d'Eysins

Préavis municipal n°8

Au Conseil communal

Concernant : Le budget 2012

Délégué municipal :

Monsieur Franz Kneubühler, Municipal

Eysins, le 7 novembre 2011

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs les Conseillers communaux

PREAMBULE

Le budget 2012 est marqué par les nouvelles dispositions cantonales concernant la police vaudoise. Il est rappelé ici que 2 points d'impôt sont transférés du canton à la commune, si bien que, comme voté lors de la séance du Conseil communal du 14 septembre 2011, le taux d'imposition communal, en pour-cent de l'impôt cantonal de base, passe à 61.0, avec une augmentation des recettes fiscales correspondante. En parallèle, la facture sociale est alourdie.

Le point d'impôt est l'addition de l'impôt sur le revenu et la fortune des personnes physiques (210.400.1 et 210.400.2), de l'impôt à la source (210.400.3), de l'impôt sur le bénéfice et le capital des personnes morales (210.401.1 et 210.401.2), de l'impôt complémentaire sur les immeubles des personnes morales (210.401.3) et de l'impôt foncier (210.402.0), divisé par le taux d'impôt communal.

La valeur du point d'impôt pour 2010 est de Fr. 60'999.-

Le calcul de la péréquation pour 2012, selon courrier du canton du 29.09.2011, se monte à Fr. 1'159'260.- dont à déduire Fr. 180'150.- (compte 220.452.0) fonds de péréquation retour.

Toutefois, il convient de signaler que les acomptes pour l'année 2012 sont basés sur l'année 2010, alors que le décompte final, qui sera établi en 2013 tiendra compte des résultats de 2012.

Pour l'année 2012, nous prévoyons encore une augmentation de la population. A fin 2010, cette dernière s'élève à 1229, et nous nous attendons à une augmentation d'environ 5 % en 2012, augmentation qui devrait atténuer, un peu, les charges liées à la nouvelle police vaudoise.

Au vu des bons résultats des comptes des deux dernières années, la Municipalité avait proposé au Conseil communal de monter le taux d'imposition à 0.61 après transfert de 2 points d'impôt du canton. Avec ce taux, le budget 2012 présente un excédent de dépenses de Fr 557'404.-

ADMINISTRATION GENERALE

11. ADMINISTRATION

110.311.0 : Achat matériel et mobilier de bureau

Poste porté au montant des budgets antérieurs. Pas de gros investissements en vue.

110.318.1 : Honoraires archiviste

Fin de la mise à jour des archives communales par un archiviste professionnel.

110.319.0 : Cotisations.

Montant porté à Fr. 7'000. Augmentation des affiliations à des organes officiels.

110.365.0 : Aides, dons et participations

Montant porté à Fr.10'000.- Augmentation des demandes, elles ne sont pas toutes exhaussées.

13. SERVICE DU PERSONNEL**130.301.0 : Traitement du personnel**

Les salaires du personnel, selon contrat, sont réévalués chaque année en fonction de l'IPC, indice des prix à la consommation. La date déterminante est novembre. Dans l'établissement du budget 2012, nous avons retenu l'indice de fin septembre 2011, qui était de 103.9, soit une augmentation de 0.5 points.

La Municipalité a décidé d'augmenter tous les salaires de 1% ce qui correspond à une augmentation réelle de 0.5 %, au vu des excellentes prestations fournies par le personnel au cours de l'année.

Les charges sociales qui découlent de ces salaires sont regroupées dans les rubriques correspondantes :

130.303.0 : AVS, AI et assurance chômage**130.304.0 : Caisse de pension****130.305.0 : Assurances maladie et accident.****18 TRANSPORTS PUBLICS****180.352.0. Participation aux charges intercommunales**

Participation au fonds régional pour la réorganisation des bus régionaux, selon préavis n°42, Fr. 37'000.-

180.353.0 VLS + Participation vélos

Nouveau poste : Création d'une station vélos pass

FINANCES**21. IMPOTS****210.400.1 : Impôt sur le revenu**

Le budget 2012 tient compte du transfert de 2 points d'impôt du canton soit une augmentation, du montant porté au budget 2011, attendue de 0,5%. Il a également été tenu compte de l'augmentation de la population.

210.402.0 : Impôt foncier

Augmentation à Fr. 300'000.- en raison de nombreux appartements en PPE qui ont été achetés dernièrement.

210.411.0 : Indemnité communale pour l'usage du sol.

Le montant enregistré dans ce poste, soit Fr. 50'000.-, tient compte du produit de la taxe encaissée en 2010.

22. SERVICE FINANCIER**220.352.0 : Fonds de péréquation versement**

Le montant dû au canton au titre de la péréquation se monte à Fr 1'159'260.-, selon les documents transmis par l'ASFICO du 29 septembre 2011. Comme mentionné plus haut, ce montant est basé sur le résultat de 2010. Le décompte final sera basé sur les montants réels de 2012.

DOMAINES ET BATIMENTS**32. FORETS****320.314.0 : Entretien des forêts**

Outre les dépenses courantes de Fr. 8'000.-, un montant de Fr. 13'000.- a été prévu pour le reboisement compensatoire lié au PPA Terre-Bonne – Le Nipy, montant à récupérer auprès des propriétaires.

35. BATIMENTS**351. ECOLE – GRANDE SALLE****351.311.0 : Achat matériel et équipement école**

Poste porté à Fr. 12'000.- pour permettre le renouvellement du mobilier de certaines classes.

351.314.3 : Entretien extérieur école

Un montant de Fr. 1'000.- pour permettre quelques améliorations à la place de jeux.

TRAVAUX**44. ESPACES VERTS****440.311.0 Achat de matériel**

Augmentation de Fr. 5'000.- pour l'achat de tables de pique-nique.

45. ORDURES MENAGERES ET DECHARGE

451.365.0 : Participation à organisme intercommunal

Poste porté à Fr. 4'000.-, suite à l'augmentation de la population.

460.318.1 : Mise à jour du PGEE

Poste supprimé. Mise à jour effectuée.

INSTRUCTION PUBLIQUE & CULTES

51. ENSEIGNEMENT PRIMAIRE

510.352.0 : Parts à charge association intercommunale

Selon le budget de l'AEE.

52. ENSEIGNEMENT SECONDAIRE

520.352.0 : Parts à charge association intercommunale

Selon le budget de l'AEE.

54. ORIENTATION PROFESSIONNELLE

540.351.0 : Part versée au canton

Ce poste ne figure plus dans la facture sociale

POLICE

61 CORPS DE POLICE

610.318.0 : police vaudoise.

Nouveau poste. Montant communiqué par courrier de l'ASFICO du 29.09.2011.
Soit bien plus que les 2 points d'impôt annoncés.

65 DEFENSE CONTRE L'INCENDIE

650.311.0 : Achat de matériel et équipement

En prévision de l'achat de bornes hydrantes pour Fr. 10'000.-.

66 PROTECTION CIVILE

660.390.0 : Imputation interne

Les Fr. 5'000.- budgétés correspondent à la conciergerie.

SECURITE SOCIALE

72. PREVOYANCE SOCIALE

720.351.0 : Part versée au canton

Selon le courrier de l'ASFICO du 29 septembre 2011, le montant total de la facture sociale prévisionnelle 2012, en ce qui concerne notre commune, s'élève à Fr. 1'412'273.- dont Fr. 613'093.- sur prélèvement conjoncturel et Fr. 790'180.- selon capacité financière de notre commune soit 13 points d'impôt.

720.352.0 : Convention intercommunale Accueil de la petite enfance

Selon le budget de l'AEE. Ce montant tient compte de AMF (accueil en milieu familial), UAPE (Unité d'accueil pour la petite enfance), et subventions,

720.365.0 : Contributions réseaux de santé

Aides, soins et prévention pour Fr. 2.50 par habitant et AVASAD (Association vaudoise d'aide et de soins à domicile), Fr. 99.45 par habitant.

SYNTHESE

Le budget 2012 boucle avec un déficit attendu de Fr. 557'404.-.

L'augmentation de la population ainsi que le nouveau régime de la péréquation rendent les prévisions budgétaires très difficiles. La Municipalité considère qu'un déficit budgétaire d'un peu plus de Fr. 500'000.- est acceptable tout en rappelant que, dans le passé, les prévisions budgétaires étaient généralement pessimistes et les comptes des années déficitaires au niveau du budget présentaient un résultat positif. Nous rappelons également que le rôle du budget est de fixer un plafond aux dépenses de la Municipalité, mais il n'oblige pas cette dernière à tout dépenser et il garantit encore moins les recettes.

